

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

3486381

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 19/10/2018
Retour Préfecture : 19/10/2018**Séance du jeudi 18 octobre 2018**

Nombre de conseillers en exercice : 55

Date de la convocation (affichée à la porte de la mairie d'Amiens et adressée aux conseillers) : 12/10/2018

Début de la séance : 20h40

Fin de la séance : 23h09

Nombre de votants : 52

Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 18 octobre 2018 sera affiché à la mairie d'Amiens le 26/10/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Séance présidée par :** B.FOURE**Objet :**

Membres présents : Mme FOURÉ, M. GEST, Mme DELÉTRÉ, M. MERCUZOT, Mme BEN-MOKHTAR, M. JARDÉ, Mme BRUNEL, M. DUFLOT, Mmes ALLAIS, RODINGER, M. LORIC, Mme HAMADI, M. THÉVENIAUD, Mme GUÉROULT, M. RIFFLART, Mmes ROY, BOUCHEZ, BUDYNEK, M. DELARUE, Mmes BOHAIN, LE-CLERCQ, MM. MENDÈS-BORGÈS, STENGEL, DOMISE, Mme MAKDASSI-FARKOUH, M. SAVREUX, Mme DEVAUX, M. PIGOUT, Mme THUILOT, M. HERNANDEZ, Mme LAVALLARD, M. DÈCLE, Mme MODESTE, MM. BEAUVARLET, LESSARD, Mmes LEPRESLE, BERGER, M. CARDON, Mme ANNOOT, MM. HUTIN, DUPILLE, Mme BOUVET, MM. MONTIGNY, BEUVAIN.

Membres empêchés :

M. FRADCOURT (pouvoir à Mme MAKDASSI-FARKOUH), Mme VERRIER (pouvoir à M. JARDÉ), Mme DEVÈZE (pouvoir à Mme LAVALLARD), M. FOUCAULT (pouvoir à Mme LE-CLERCQ), M. DESCHAMPS (pouvoir à M. MENDÈS-BORGÈS), Mme GARDEZ (pouvoir à Mme BOHAIN), Mme LION-LEC (pouvoir à Mme BERGER), M. CLAISSE (pouvoir à Mme MODESTE), et M. ANGER se sont excusés. MM. BOURGOIS et SÉRY.

M. DUPILLE est arrivé à 20h47 (point n°3), Mme DELÉTRÉ est arrivée à 20h48 (point n°3), Mme ALLAIS est arrivée à 21h00 (point n°3), M. DÈCLE est arrivé à 21h11 (point n°3), M. DOMISE est arrivé à 21h24 (point n°3). M. DELARUE a quitté la séance à 22h34 (point n°23), M. JARDÉ (pouvoir de Mme VERRIER) a quitté la séance à 22h50 (point n°30).

La séance a été ouverte à 20h40.

1 - Délégations de vote.

Madame DEVÈZE a donné pouvoir à Madame LAVALLARD,
Monsieur FRADCOURT a donné pouvoir à Madame MAKDASSI-FARKOUH,
Madame LION-LEC a donné pouvoir à Madame BERGER,
Monsieur FOUCAULT a donné pouvoir à Madame LECLERCQ ,
Madame VERRIER a donné pouvoir à Monsieur JARDÉ,
Monsieur DESCHAMPS a donné pouvoir à Monsieur MENDÈS-BORGÈS,
Madame GARDEZ a donné pouvoir à Madame BOHAIN,
Monsieur CLAISSE a donné pouvoir à Madame MODESTE,
Monsieur ANGER s'est excusé.

Monsieur HUTIN a attiré l'attention de Madame le Maire sur le fait qu'une délégation d'habitants de la route de Rouen souhaitait être entendue lors de cette séance et a sollicité une suspension de séance pour ce faire.

Compte tenu de l'heure déjà avancée et sans pour autant suspendre la séance, Madame le Maire a demandé à Madame BEN-MOKHTAR, Monsieur LORIC et Madame MAKDASSI-FARKOUH de les recevoir. Ils ont donc quitté temporairement la séance ainsi que Madame BERGER, Monsieur HUTIN et Monsieur BEUVAIN.

2 - Désignation des secrétaires de séance.

Monsieur Jean-Paul MONTIGNY a été désigné en qualité de secrétaire, et Monsieur Matthieu BEAUVARLET en tant que secrétaire adjoint.

Adopté à l'unanimité

3 - Communications du Maire.

Madame le Maire a informé l'assemblée qu'elle avait reçu deux questions orales qui seraient évoquées comme habituellement en fin de séance.

Elle a également rappelé que la prochaine séance se déroulerait le jeudi 15 novembre 2018 à 18 heures, en salle des Assemblées, avec comme point majeur de l'ordre du jour, le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019.

Madame le Maire a donné la parole à Mathilde ROY qui a dressé un bilan de la mise en œuvre du Schéma Local petite enfance 2014-2018, en commentant la présentation dont les principales diapositives sont reprises ci-après. Ce document a été transmis par messagerie électronique aux conseillers. :

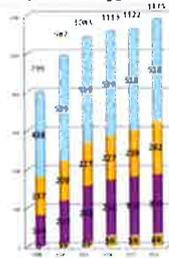
2 grandes orientations qui s'appuient sur le Projet Educatif Global Municipal,

I) Développer et équilibrer l'offre à l'échelle de la Ville.

II) Assurer un accueil de qualité pour les enfants, leurs parents et de bonnes conditions de travail pour les professionnels des structures.

I) Développer et équilibrer l'offre à l'échelle de la Ville

1) Le développement de l'offre



De 2014 à 2018, on constate une augmentation de 188 places d'accueil avec l'émergence de nouvelles structures multi-accueil, inter-entreprises, micro-crèches, et le développement des places dans les structures associatives.

2) L'entretien et l'amélioration des équipements

Budgets investissement et fonctionnement des structures municipales

	2014	2015	2016	2017
Travaux et équipement	354 217 €	284 728 €	243 486 €	331 667 €
Fonctionnement	9 719 555 €	9 651 353 €	9 563 062 €	9 545 576 €

De 2014 à 2017, les budgets d'investissement fluctuent d'une année sur l'autre en fonction des besoins. les budgets de fonctionnement restent stables.

- Relocalisation des structures Petite Enfance municipales

En 2016, la structure multi-accueil Pigeon Vole a été relocalisée sur le site de l'ancienne école maternelle la Rochefoucauld.

Le coût total de la réhabilitation s'est élevé à 1 547 000 € HT (1 792 299 € TTC), dont 386 750 € subventionnés par le Conseil Départemental, 630 022 € par la CAF, la différence de 775 527 € étant à la charge de la Ville d'Amiens.

TOTAL DU PROJET	
PIGEON VOLE	1 792 299 €

Depenses annuelles	2014 Et avant	2015	2016	2017
PIGEON VOLE	76 800 €	367 410 €	1 304 624 €	43 465 €

La Ville d'Amiens s'est engagée sur ce projet de relocalisation afin d'améliorer l'accueil des enfants et de leurs familles et les conditions de travail des professionnels.

Il est prévu de poursuivre cet objectif dans les années à venir avec 2 autres projets de relocalisations.

3) Le soutien financier aux crèches associatives

a) Investissement :

Subvention d'investissement	2014	2015	2016	2017
Association Yves Le Febvre	138 000 €			
Baby club		20 176 €		
Pain d'Epice		6 300 €		
Pouce				9 700 €
Travaux réalisés pour l'installation de la crèche dans des locaux municipaux				
Petits Trésors	76 384 €			

L'aide à l'investissement pour les structures associatives est essentiellement centrée sur le développement, l'amélioration et la mise aux normes des structures.

b) Fonctionnement :

Montant de subvention versée aux associations	2014	2015	2016	2017
Agena	88 166 €	81 738 €	90 857 €	76 000 €
Crèche Baby Club	148 700 €	155 928 €	161 273 €	155 934 €
Fédération des œuvres laïques de la Somme	50 149 €	59 924 €	52 730 €	
Ivan Lagrange Nord Ile de France			21 576 €	30 883 €
Halte Garderie Pouce	81 296 €	80 611 €	92 089 €	81 057 €
Les Minous	69 390 €	63 821 €	59 159 €	63 645 €
Les Pitchounets	64 712 €	59 584 €	60 803 €	33 002 €
Pain d'Epice	75 454 €	71 699 €	77 070 €	77 814 €
Pain d'Epice et Chocolat	54 773 €	59 952 €	60 800 €	64 079 €
Un an pour devenir grand	66 749 €	73 955 €	68 635 €	71 556 €
TOTAL	699 389 €	707 212 €	744 992 €	753 970 €

On constate une augmentation du budget d'aide au fonctionnement alloué aux crèches associatives, liée aux 73 places d'accueils supplémentaires entre 2014 et 2018.

4) Affirmer la vocation du service public Petite Enfance

Profil des familles inscrites en 2016 et 2017 en rapport avec le règlement de commission.

PROFIL DES FAMILLES	2016	2017
Deux parents avec emploi, en formation ou étudiants	597	601
Famille monoparentale en formation ou étudiants	125	109
Famille monoparentale sans emploi ou en recherche	108	115
Famille avec un emploi/2	133	136
Famille sans emploi	47	67

De par leur fonctionnement en multi-accueil et les liens partenariaux (PMI, associations, Unité de Prévention et d'Education, ...) les structures Petite Enfance gérées par la Ville accueillent des familles aux profils variés.

10

II) Assurer un accueil de qualité pour les enfants, leurs parents et de bonnes conditions de travail pour les professionnels des structures

1) Garantir l'accès des places en crèches avec la mise en place d'une Commission d'attribution transparente et pluraliste

Les dossiers de préinscriptions enregistrés font l'objet d'une cotation. Celle-ci permet l'attribution des places validées en commission d'admission.

Y siègent des délégués de parents, de professionnels; les directeurs des structures d'accueil; le service Petite Enfance avec les psychologues, le médecin, la correspondante de gestion, l'animateur de l'accueil Petite Enfance, la secrétaire, le chef de service; ainsi que des élus (maire adjoint à l'éducation, adjoints de secteur accompagnés de leurs directeurs de proximité...).

11

2) Faciliter l'information et prendre en compte les besoins concrets des familles

L'accueil Petite Enfance, ouvert en 2013 :

- Pour accompagner et orienter les familles dans leur recherche d'un mode d'accueil pour leurs enfants de moins de 3 ans,

- Pour enregistrer une préinscription en crèche municipale et répondre aux demandes de « dépannages ».

Nombre de familles reçues :

2014	2015	2016	2017
818	721	728	733

Chaque année, sur les 4000 familles ayant des enfants de moins de 3 ans, 700 à 800 ont eu recours au service de l'accueil Petite Enfance.

12

Pour réaliser ses missions, l'accueil Petite Enfance développe un travail partenarial avec notamment la PMI, l'Unité de Prévention et d'Education médico-hospitalière et des associations intervenant dans le champ de la parentalité, de l'insertion,...

L'accueil centralisé « Petite Enfance » est le 1^{er} maillon qui guide les familles en recherche d'un mode d'accueil et assure le suivi des demandes en crèches municipales. Il travaille en étroite collaboration avec les crèches associatives, et accompagne certaines crèches privées le cas échéant en méthodologie ou conseils.

13

Les Relais Assistants Maternels

- Ouverts en 2013, 4 animateurs RAM couvrent l'ensemble du territoire amiénois.

Missions :

- Accompagner les 781 assistants maternels (dont 520 en activité) dans l'exercice de leur fonction et les informer des droits et des obligations qui en résultent.

- Contribuer à la professionnalisation des assistants maternels et proposer des temps collectifs ou individuels : animations avec les enfants, formations, réunions, entretiens. Ces temps permettent l'échange, l'écoute et le partage.

- Orienter, informer et accompagner les parents ou futurs parents employeurs d'assistant maternel : contrat d'accueil, gestion des litiges, rupture de contrat, ...

14

Bilan de l'activité de 2014 à 2017

	2014	2015	2016	2017	
CONTACT	Familles	44	316	498	697
	Assmat	440	316	480	543
ANIMATION	31	63	76	113	
FORMATION			50	39	

Depuis leur création, les relais assistants maternels ne cessent de se développer afin de satisfaire les assistants maternels indépendants et les familles employeurs.

15

<p>3) Identifier le service Petite Enfance comme le 1^{er} maillon éducatif garant de l'égalité des chances</p> <p>Depuis 2014, pour faire face à la parentalité en mutation, aux besoins d'accueils nouveaux ou atypiques et à l'augmentation du nombre d'enfants à besoins spécifiques (9 en 2013, 61 en 2017), le service Petite Enfance a su s'adapter aux évolutions de la société, aux réglementations, à la législation et aux tendances pédagogiques.</p> <p>Les structures quant à elles se sont adaptées en modifiant l'aménagement des espaces en mettant en œuvre de nouvelles approches pédagogiques, des équipements et du matériel nouveaux et adaptés aux enfants accueillis.</p> <p>La Petite Enfance est un domaine en perpétuelle évolution à l'identique du développement de l'enfant ; c'est pourquoi au quotidien les équipes réfléchissent pour améliorer et modifier les procédures et les pratiques.</p> <p style="text-align: right;"> 16</p>	<p>4) Créer une dynamique collective de progrès en impliquant enfants, parents, professionnels et partenaires,</p> <p>Exemple :</p> <p>Conseil de crèche et d'établissement Réunions thématiques ou d'informations Café des parents, sorties, fête de Noël Réunions concertations, commission d'admission Temps de familiarisation, échanges quotidiens Formations en interne ou externes, individuelles ou collectives</p> <p>L'ensemble de ces moments participatifs, d'échanges permettent une meilleure prise en charge des enfants, l'adaptation des pratiques quotidiennes et la mise en confiance des familles.</p> <p style="text-align: right;"> 17</p>
<p>5) Créer un environnement sain</p> <p>- Veiller à la qualité de l'air ambiant,</p> <p>Diagnostics et mesures correctives réalisés de 2014 à 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none">- Nettoyeurs vapeurs,- Moins de composants chimique (couches, produits d'entretien),- Utilisation du « liniment »,- Rappel sur l'importance de l'aération des locaux, Critères et normes environnementaux et éco label pour les marchés d'équipement et de matériel.- Utilisation du bois, de peinture dépolluantes pour les nouvelles structures.- Equilibre alimentaire revu avec 3 composants biologiques et/ou locaux par semaine,... <p style="text-align: right;"> 18</p>	<p>L'amélioration de la qualité de vie est un axe primordial pour optimiser la santé de tous; elle est aujourd'hui au cœur de nos préoccupations. C'est pourquoi, la Ville d'Amiens a mis en place ou a amélioré l'ensemble des mesures citées précédemment.</p> <p style="text-align: right;"> 19</p>

4 - Procès-verbal de la séance du 13 septembre 2018. Approbation.

Le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2018 a été adopté par l'assemblée.

Adopté à l'unanimité

5 - Décisions du Maire. Compte-rendu.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire a rendu compte des décisions prises entre le 7 septembre et le 11 octobre 2018 et listées dans la délibération qui a été transmise aux membres du conseil.

Dont acte

6 - Fondation des architectes de l'urgence. Subvention exceptionnelle suite au séisme et au tsunami qui ont frappé l'Indonésie.

Les îles des Célèbes en Indonésie, frappées vendredi 28 septembre dernier par un violent séisme suivi d'un tsunami, font face à une situation d'extrême urgence depuis plusieurs jours. La fondation des architectes de l'urgence a donc lancé un appel aux dons pour l'envoi d'abris et de matériaux d'urgence pour aider les sinistrés. Le bilan humain dépasse le millier de victimes et plus de 2 500 blessés. Le conseil municipal a accordé son soutien à cette O.N.G. installée localement, en lui versant une aide exceptionnelle d'un montant de 5000 €.

Adopté à l'unanimité

7 - Comité d'Œuvres Sociales. Prime de fin d'année aux agents retraités. Subvention 2018. Convention.

Comme pour les années précédentes, l'assemblée a approuvé le versement d'une subvention de 41 540 € au Comité des Œuvres Sociales des Personnels des Collectivités Territoriales d'Amiens Métropole, correspondant à la participation de la Ville d'Amiens sur la prime devant être versée aux retraités en fin d'année 2018. Pour mémoire, seul les agents partis en retraite jusqu'en 1996 peuvent bénéficier de cette prime.

Adopté à l'unanimité

8 - Indemnisation suite à sinistre. Dossier n° V 17.06.02 EA.

La SARL LA COUPOLE, exploitant du restaurant LA COUPOLE, est locataire de l'immeuble sis 8, place Longueville, propriété de la Ville d'Amiens. Le restaurant a subi des dommages consécutifs aux fortes pluies du 2 juin 2017 provoquant un dégât des eaux par infiltration. Les membres du conseil ont accordé le versement, à la SARL, d'une indemnité d'un montant de 2 011,26 €.

Adopté à l'unanimité

9 - Ecole maternelle Renancourt. Remplacement des menuiseries extérieures et des volets roulants. Autorisations administratives.

La collectivité entend réaliser des travaux de remplacement de menuiseries extérieures et de volets roulants au sein de l'école maternelle Renancourt, située rue Haute des Champs. Le conseil a autorisé Madame le Maire à lancer ces travaux mais également à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires pour l'exécution de cette opération. Le coût de ces travaux sera de 81 060 € TTC.

Adopté à l'unanimité

10 - Ecole primaire Petit Saint-Jean. Mise aux normes accessibilité handicapés. Autorisations administratives.

L'école primaire Petit Saint-Jean, située au 15, rue Molière, doit faire l'objet de travaux de mise en conformité de l'accessibilité.

Les membres de l'assemblée ont donc autorisé Madame le Maire à lancer ces travaux et à déposer l'ensemble des autorisations administratives nécessaires ; le coût des travaux estimé étant de 23 935,14 €.

Adopté à l'unanimité

11 - Ecole primaire Renancourt B. Mise aux normes accessibilité handicapés. Autorisations administratives.

L'assemblée délibérante a autorisé le lancement des travaux de mise aux normes accessibilité de l'école primaire Renancourt B, et a autorisé Madame le Maire à déposer toutes demandes d'autorisations administratives nécessaires à leur exécution, dont le coût sera de 35 480 €.

Adopté à l'unanimité

12 - Restaurant scolaire Renancourt. Mise aux normes accessibilité handicapés. Autorisations administratives.

La collectivité va réaliser des travaux dans le restaurant de l'école primaire Renancourt, situé rue Emile Francfort, qui consistent en la mise en conformité de l'accessibilité du bâtiment pour un montant de 15 004,40 € TTC. Madame le Maire a été autorisée par le conseil à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires pour l'exécution de ces travaux.

Adopté à l'unanimité

13 - Salle municipale Henry Gabet. Mise aux normes accessibilité handicapés. Autorisations administratives.

La collectivité souhaite mettre en conformité l'accessibilité de la salle municipale Henry Gabet, située Cité Roger, par la réalisation de travaux de mise aux normes de l'escalier extérieur, de l'éclairage du hall d'entrée, des sanitaires, des portes intérieures, de l'évier de la cuisine et de la signalétique.

Madame le Maire a donc été autorisée par l'assemblée délibérante à déposer toutes les demandes d'autorisations administratives pour ces travaux dont le coût est estimé à 18 014,81 € TTC et à lancer leur démarrage.

Adopté à l'unanimité

14 - Salle municipale Victor Languillon. Mise aux normes accessibilité handicapés. Autorisations administratives.

Avec l'accord des membres du conseil, la collectivité va mettre en conformité l'accessibilité de la salle municipale Victor Languillon, située rue Haute des Champs. Il s'agit notamment de créer une rampe d'accès extérieure, de mettre aux normes le parking extérieur, le portillon d'entrée et les portes intérieures, de l'évier de la cuisine et de la signalétique. Le coût de cette opération sera de 20 865,20 € TTC.

Adopté à l'unanimité

15 - Etouvie. Projet de restructuration de l'îlot des Coursives. Enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique. Sollicitation du Préfet.

Le projet de requalification et de restructuration de «l'îlot des Coursives» prévoit la création d'un centre attractif, comprenant un pôle commercial et un pôle médical privé, ainsi qu'un pôle de services publics, le tout desservi par une voie nouvelle en pied d'immeuble avec stationnements, entre la rue du pays d'Auge et l'avenue de Bourgogne. Les espaces publics, y compris la partie centrale de l'avenue de la Commune de Paris, seront restructurés et les cheminements piétons sur l'ensemble de l'îlot ainsi qu'entre Etouvie et Montières, seront sécurisés pour favoriser une meilleure accessibilité. La réalisation de ce projet nécessite d'acquérir les lots de la copropriété nous l'espérons par le biais de négociations amiables mais le recours à l'expropriation ne peut être exclu.

Le conseil municipal a approuvé la composition du dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique ainsi que la composition du dossier d'enquête parcellaire. Il a également autorisé Madame le Maire à saisir Monsieur le Préfet afin de diligenter la procédure conjointe d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire, de déclarer d'utilité publique au profit de la Ville d'Amiens, les

travaux, ouvrages et acquisitions nécessaires à la réalisation du projet de restructuration de l'îlot des Coursives, et de déclarer cessibles les lots de copropriété nécessaires au projet et compris dans le périmètre de Déclaration d'Utilité Publique. En cas d'avis favorable, Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à poursuivre la procédure d'acquisition des terrains concernés par ce projet à l'amiable, voire par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Observations : M. BEUVAIN, Mme ANNOOT, M. LESSARD, M. HUTIN et Mme LEPRESLE se sont abstenus.

Adopté

16 - Centre Commercial Le Colvert. M. Kamel EL FATHI. Protocole transactionnel.

Dans le cadre de l'opération de rénovation du centre commercial du Colvert, le conseil a approuvé le protocole transactionnel à intervenir avec Monsieur El Fathi dont l'objet est de confirmer la résiliation du bail commercial portant sur le lot n°26 du Centre Commercial Le Colvert et de fixer le montant de l'indemnité de résiliation qui s'élève à 26 475 €.

Adopté à l'unanimité

17 - ZAC Cathédrale. Protocole de clôture de la Convention Publique d'Aménagement avec la SAEM Amiens Aménagement (2000 - 2015).

Par délibération en date du 19 novembre 2015, le conseil municipal a décidé la suppression de la ZAC Cathédrale pour laquelle une convention publique d'aménagement avait été conclue en août 2000, pour sa conception et sa réalisation, avec la SAEM Amiens Aménagement. Cette convention est échue depuis le 31 décembre 2015.

La version finalisée du protocole de clôture de cette opération et ses annexes ont été transmises aux membres du conseil. Il ressort du bilan financier un montant de dépenses de 15 816 015,96 € HT et 5 981 146,44 € HT de recettes. La participation d'équilibre de la collectivité s'élève à 9 834 869,52 €.

Le protocole et le bilan de clôture définitifs de la convention publique d'aménagement relative à la ZAC Cathédrale ont été approuvés par l'assemblée. Les membres du conseil ont donné quitus à la SAEM Amiens Aménagement de sa mission d'aménageur réalisée du 29 juin 2000 au 31 décembre 2015, et ont accordé le versement à la SAEM du solde de la participation d'un montant de 34 928,52 €.

Adopté à l'unanimité

18 - Cession rue de Rouen. Abrogation de délibération.

Par délibération en date du 28 juin 2018, la collectivité a décidé de céder, au profit de la société SIGLA 9, des parcelles situées à l'arrière du 541 rue de Rouen afin de permettre une liaison directe au cheminement piéton qui doit être réalisé dans le cadre de la ZAC Intercampus. La société SIGLA 9 a fait savoir à la Ville d'Amiens qu'elle ne souhaitait pas poursuivre cette acquisition. Les membres de l'assemblée ont donc abrogé la délibération n°20 votée le 28 juin dernier.

Observations : Mme LION-LEC (pouvoir à Mme BERGER), Mme BERGER, M. BEUVAIN, Mme LEPRESLE, M. HUTIN se sont abstenus. Mme GUÉROULT n'a pas pris part au vote.

Adopté

19 - COALLIA. Aménagement d'un prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la construction de 34 logements en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale et en résidence sociale situés rue Jean Jaurès. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

La collectivité a accordé sa garantie d'emprunt, le 4 novembre 2004 à l'AFTAM pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 430 000 € afin de financer la construction de 34 logements en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale et en résidence sociale situés rue Jean Jaurès à Amiens. Depuis, l'AFTAM, devenue COALLIA, souhaite réaménager ce prêt avec de nouvelles caractéristiques financières. Le conseil municipal a donc accordé la garantie de la collectivité pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 233 059,46 € pour le réaménagement de la dette concernant cette opération. A titre indicatif, la ligne du prêt réaménagée est à taux révisibles et est indexée sur le taux du livret A (soit 0,75% au 1^{er} juin 2018).

Adopté à l'unanimité

20 - SIP. Acquisition de 31 logements Zac Paul Claudel (lot C3) à Amiens. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

La SIP a sollicité la garantie de la Ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 198 508,41 € destiné à financer l'acquisition de 31 logements locatifs sociaux (21 PLUS et 10 PLAI), situés rue des Visages Radieux, ZAC Paul Claudel (lot C3). Ce programme est une acquisition en VEFA qui s'intègre dans un projet plus vaste comprenant une résidence de 70 logements. La livraison des travaux est prévue pour août 2019. L'assemblée a répondu favorablement à cette demande en autorisant Madame le Maire à signer la convention afférente préalablement approuvée.

Adopté à l'unanimité

21 - SIP. Construction d'un projet de 40 logements collectifs (29 PLAI et 11 PLUS) chemin du Thil à Amiens. Participation financière. Convention.

La SIP prévoit la construction d'un projet de 40 logements collectifs (29 PLAI et 11 PLUS), chemin du Thil, et a sollicité une subvention de la Ville d'Amiens à hauteur de 160 000 €, soit 4 000 € par logement. Le conseil a approuvé cette participation en autorisant Madame le Maire à signer la convention correspondante. Le coût de l'opération s'élève à 5 444 806,50 €.

Adopté à l'unanimité

22 - Réhabilitation de l'ex école annexe IUFM et du restaurant scolaire.

L'assemblée délibérante a approuvé la réhabilitation de l'ex école annexe IUFM et de son restaurant scolaire. Il s'agit pour cette école élémentaire de 5 classes d'améliorer la qualité d'accueil des élèves pour favoriser un meilleur apprentissage, de s'inscrire dans une démarche de développement durable, et de générer des économies de fonctionnement notamment sur les fluides. En 2018 les travaux les plus urgents seront réalisés pour un budget de 75 000 €. Pendant la période estivale 2019/2020, d'autres travaux seront réalisés ; le budget prévu par l'autorisation de programme s'élevant à 850 000 €.

Madame le Maire a été autorisée à solliciter l'aide des éventuels partenaires financiers et à demander le commencement anticipé de l'opération.

Adopté à l'unanimité

23 - Candidature d'Amiens à la labellisation Cap Cit'ergie®. Adoption de la feuille de route 2019-2022.

Amiens Métropole et la Ville d'Amiens ont décidé de s'engager conjointement dans une démarche de labellisation Cit'ergie®, dans la perspective de définir un programme d'actions en faveur de l'énergie et du climat et également de faire reconnaître la qualité de leur politique de transition énergétique déjà en œuvre. Cit'ergie® est l'outil de management qui permet à la collectivité de conduire cette politique. Les membres de l'assemblée ont approuvé la feuille de route permettant à la collectivité de prétendre à la labellisation Cap Cit'ergie®, et ont autorisé Madame le Maire à signer la candidature à la labellisation.

Adopté à l'unanimité

24 - Fédération des Pêcheurs de la Somme. Pose de 6 panneaux sur le Parc Saint-Pierre et le Marais des Trois Vaches. Convention.

La Fédération des pêcheurs de la Somme a proposé d'installer 6 panneaux d'information, 2 dans le Parc Saint-Pierre et 4 dans le Marais des Trois Vaches. Son objectif est d'informer et de sensibiliser le grand public à la faune sauvage des milieux aquatiques, notamment piscicole et à sa préservation. Le conseil a approuvé la convention à intervenir avec cette fédération afin d'encadrer le projet et la gestion des panneaux durant 7 années, et a autorisé Madame le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

25 - Démocratie locale. Comités de quartier. Subventions. 2ème répartition. Année 2018.

La charte de la démocratie locale adoptée le 6 décembre 2014 a engagé la Ville d'Amiens dans l'élaboration et la signature de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec l'ensemble des comités de quartier.

Dans ce cadre, et pour cette année 2018, l'assemblée a adopté la 2^{ème} répartition des aides financières accordées aux Comités de Quartier ; 1 500 € seront attribués à chacun des comités Saint-Roch, Saint-Jacques, Val d'Avre, Saint-Leu, Amiens Nord-Ouest et Plein-Sud.

Adopté à l'unanimité

26 - Espace Citoyenneté. Subventions aux associations. 2ème répartition. Année 2018.

L'Espace Citoyenneté accompagne les projets associatifs dans le cadre de thématiques relevant de la promotion de la citoyenneté et de l'accès au droit. Pour l'année 2018, les membres du conseil ont approuvé la 2^{ème} répartition de subventions, d'un montant global de 3 996 €. L'association de Prévention Routière recevra 520 €, le comité de quartier Saint-Pierre 2 150 €, et l'association Voisins Solidaires 1 326 €.

Adopté à l'unanimité

27 - Groupement Régional de l'Insertion par l'Economique en Picardie. Soutien au Dispositif local d'accompagnement de la Somme. Subvention 2018.

Le Groupement Régional de l'Insertion par l'Economique en Picardie (GRIEP) porte l'animation du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) depuis 2004. Ce dispositif

consiste à apporter un accompagnement de proximité aux structures employeuses de l'Economie sociale et solidaire, particulièrement aux structures associatives, qui développent des activités d'utilité sociale. La délégation Politique de la Ville de la communauté d'agglomération Amiens Métropole participait chaque année au financement de ce dispositif à hauteur de 10 000 €. Cependant, la faible sollicitation de ce dispositif par les associations situées dans les quartiers prioritaires a amené cette délégation à retirer son soutien en 2018. Afin de ne pas pénaliser les 3 associations amiénoises en attente d'accompagnement, la Délégation Vie associative, qui participe aux commissions mensuelles du DLA, a proposé de soutenir exceptionnellement cette année ce dispositif, à hauteur de 10 000 €. Le conseil municipal a approuvé le versement de cette subvention au GRIEP pour l'animation du Dispositif Local d'Accompagnement.

Adopté à l'unanimité

28 - Point d'Accès au Droit. Association Yves Lefebvre Justice/France Victimes80. Accueil et permanences. Convention.

L'association Yves Lefebvre Justice/France Victimes80 assure des permanences d'accueil du public au sein du Point d'Accès au Droit de l'Espace Citoyenneté.

Afin de formaliser les conditions d'accueil de cette association dans cet espace, l'assemblée a approuvé la convention afférente et a autorisé Madame le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

29 - Pôle associatif de l'Union. 2, rue de l'Union. Mise à disposition de locaux aux associations. Conventions.

Le pôle associatif de l'Union héberge, depuis 2011, l'association SATED qui prend en charge les familles d'enfants atteints de troubles autistiques, l'association le Fil d'Ariane menant des actions en lien avec le handicap visuel, et l'association De la Graine à l'Assiette qui lutte contre le gaspillage alimentaire. La collectivité renouvelle son soutien auprès de ces 3 associations en mettant à leur disposition des locaux. Le conseil municipal a autorisé Madame le Maire à signer les conventions d'occupation afférentes.

De plus, suite à la vente par la collectivité de l'immeuble situé 52, rue Saint-Honoré où l'association l'Echiquier Amiénois menait ses activités d'échec, les membres du conseil ont donné leur accord pour signer une convention d'occupation afin de mettre à disposition sur créneaux horaires réguliers la salle de réunion mutualisée. Les forfaits de charges annuels supportés par les associations correspondent à 50 € pour L'Echiquier Amiénois, 500 € pour la SATED et le Fil d'Ariane, et 200 € pour l'association De la Graine à l'Assiette.

Adopté à l'unanimité

30 - Location longue durée de 100 places dans le parking La Vallée pour Edouard Denis agissant pour Orange Bank. Contrat.

Dans le cadre de l'opération ZAC Gare La Vallée, les acquéreurs de biens immobiliers construits ont la possibilité de souscrire, concernant le parking, des contrats de location longue durée, suite à une délibération votée par le Conseil Municipal en juin 2013.

Orange Bank et le promoteur Edouard Denis souhaitent édifier un immeuble rue La Vallée. Les membres du conseil ont donc approuvé le contrat de location à intervenir avec la Société en Nom Collectif FONCIERE PIERRE, représentée par le groupe Édouard Denis promoteur, actant les modalités d'utilisation de 100 places dans le parking Gare La Vallée, moyennant un montant annuel de 10 066,60 € par place et pour 20 ans.

Adopté à l'unanimité

31 - Questions orales.

Madame le Maire a passé la parole à Madame BERGER qui a présenté la première question orale proposée par les groupes socialiste, communiste et écologiste de la Ville d'Amiens, relative à la situation de l'hôpital Philippe PINEL, et dont les termes sont repris ci après :

« Madame le Maire, nous avons interpellé à trois reprises ce Conseil Municipal sur la situation de l'hôpital psychiatrique Philippe PINEL et sommes toujours tombés tous d'accord pour reconnaître que la lutte des personnels, familles et malades avait un sens et qu'il fallait aider à trouver une solution à cette crise.

Après avoir évoqué la nécessité d'un diagnostic avant toute création d'un conseil local de santé mentale, après avoir constaté que la situation de l'hôpital Philippe Pinel ne dépendait pas de la collectivité mais de l'ARS que la création de structure en relais des hospitalisations ne dépendait pas non plus de notre collectivité, que le pacte pour le bien vivre de la Ville d'Amiens comporte plusieurs actions à destination des personnes handicapées, vous êtes, Madame le Maire, personnellement intervenue cet été auprès de l'ARS pour que cette crise ne perdure pas.

Ainsi, en septembre, le Conseil Municipal a demandé unanimement que soit réunie de toute urgence une table ronde avec l'ARS les personnels et les représentants des familles. Celle-ci a bien eu lieu mais l'urgence de la situation n'a pas été reconnue et des évolutions à long terme ont seulement été proposées à négocier avec la Direction de l'hôpital.

Force est de constater que les rendez-vous avec la Direction de l'hôpital n'aboutissent sur aucune solution efficace rapidement, que le personnel est toujours en lutte car il ne se résout pas, et c'est tout à son honneur, à travailler dans les conditions actuelles de suroccupation, de fermeture de services et de pénurie de médecins psychiatres (une dizaine de départs maintenant et donc aucun attrait pour de nouveaux postulants). La logique de gestion comptable administrative a complètement occulté la nécessité de maintenir des relations humaines dignes de ce nom essentielles, avec toute personne hospitalisée et sa famille, et encore plus dans le domaine psychiatrique.

Madame le Maire,

- Aurons-nous connaissance prochainement du diagnostic rendu maintenant par l'OR2S sur la prise en charge et les besoins en santé mentale de notre métropole et des propositions faites dans ce domaine par le plan local de santé ?

- Le Conseil local de santé mentale (CLSM) qui, présidé par un élu local, permettrait un travail transversal pour faire face aux problématiques spécifiques de notre territoire, va-t-il enfin voir le jour ?

- Etes-vous prête à recevoir les personnels et représentants des familles et à les aider de façon pratique lors de la journée de réflexion qu'ils veulent organiser en novembre avec les autres nombreux hôpitaux psychiatriques de France qui luttent pour les mêmes raisons ? »

Madame le Maire a passé la parole à Madame MAKDASSI FARKOUH qui a répondu à la question orale. Ses propos sont repris ci-après :

« Chers collègues, la question concernant l'hôpital Philippe PINEL est effectivement devenue une question récurrente, c'est normal le problème n'est pas encore résolu. Avant de répondre aux questions de Madame BERGER, si Madame le Maire me permet d'utiliser mes autres casquettes pour aller exceptionnellement au-delà de la municipalité, ça me permettra de planter le décor sans pointer qui que ce soit.

Il a fallu attendre le XIXe siècle pour que la psychiatrie possède son nom. Il a fallu attendre le XXe siècle pour découvrir l'intérieur d'un asile psychiatrique. Actuellement, la psychiatrie

peine à retrouver sa juste place au sein de la communauté médicale. Or, la frontière entre organique et esprit n'est que virtuelle. Je vais essayer de compartimenter le problème.

En amont de l'hôpital, la prise en charge précoce des maladies mentales relève de la prévention et de la recherche. La prévention, dans ce cadre, signifie la détection d'un signe d'une maladie suffisamment tôt pour adresser le patient à un spécialiste.

Ceci suppose que le nombre de généralistes et de spécialistes soit suffisant pour gérer les flux.

Le retard dans la prise en charge avec un diagnostic tardif entraîne une aggravation de la maladie, d'où une prise en charge plus lourde, plus coûteuse, et un hôpital plus encombré.

Le deuxième compartiment, c'est l'hôpital. Plusieurs particularités des hôpitaux psychiatriques. J'en cite trois.

La première : contrairement à d'autres spécialités où la technologie a permis d'épargner le temps des soignants, les soins psychiatriques nécessitent un besoin humain incontestable et la consultation psychiatrique n'est pas compressible.

Deuxième particularité : les normes sécuritaires avec un rapport soignants/patients entre les différents secteurs restent floues en psychiatrie. On fonctionne un petit peu par comparaison. Si l'on prend l'hôpital Philippe Pinel, le rapport soignants/malades est comparable avec les hôpitaux des Hauts-de-France. En revanche, en Hauts-de-France, le secteur extra-hospitalier et libéral est beaucoup plus développé par rapport à l'environnement de l'hôpital Philippe Pinel. Maintenant, si l'on compare avec les hôpitaux parisiens, le rapport est bien inférieur. Les conditions de travail d'un psychiatre et la qualité des soins sont dépendantes du nombre de soignants. Nous assistons à une hémorragie des psychiatres qui refusent d'assister, impuissants, à la détérioration des soins alors que leurs postes sont bien budgétés.

La troisième particularité : les malades à l'isolement et la nécessité de contentionner certains patients, pratiques qualifiées par les journaux de maltraitance. L'isolement dans le milieu psychiatrique peut être une nécessité, mais le nombre de malades qui nécessitent l'isolement diminuera en augmentant le nombre de soignants capables d'encadrer ces patients. Ce n'est pas le cas actuellement et c'est loin de l'être.

À noter que dans les années 2002-2003, l'hôpital Philippe Pinel a assumé des dépenses pour la remise aux normes. Il semble que ces dépenses n'aient jamais été compensées comme convenu initialement.

On arrive au troisième compartiment, en aval de l'hôpital, là où le social et les maladies mentales se confondent et se côtoient. Et c'est là où les collectivités peuvent intervenir : municipalité, conseil régional, conseil départemental, associations et encore d'autres acteurs.

Elles peuvent intervenir en intégrant dans la cité les patients souffrant de maladie mentale, car une bonne partie de ces patients est composée de patients jeunes, actifs. Ceci permettra la fluidité de flux à la sortie de l'hôpital et participera au désencombrement de l'hôpital Philippe Pinel, sans oublier le côté économique très important. Il faut savoir que 30 % des arrêts de travail sont en relation avec des maladies mentales. C'est énorme !

Maintenant, passons aux questions.

*Concernant la création d'un Conseil Local de Santé Mentale, nous progressons. C'est aujourd'hui les conditions de mise en œuvre qui sont au cœur des échanges avec l'ARS. Il est nécessaire que les engagements tiennent dans la durée, que le champ d'intervention de chacun soit bien délimité. Il en va de même pour sa composition et sa gouvernance. Nous voulons nous assurer qu'il sera bâti sans faille. Bien que je sois médecin, je ne parle pas le latin, mais l'expression *festina lente* semble bien adaptée à notre situation. Cela signifie : hâte-toi lentement.*

Le Conseil Local de Santé Mentale agira en amont et en aval de l'hospitalisation, sans oublier que dans certaines régions, en France, des foyers d'accueil médicalisés sont mis en place par le conseil départemental et l'ARS. C'est une des solutions qui permet le désengorgement des hôpitaux.

Par ailleurs, le contrat local de santé a été prolongé d'une année afin que nous puissions engager les négociations avec l'ARS sur un CLS de deuxième génération.

Bien entendu, nous sommes non seulement très attentifs et très sensibles à la situation compliquée dans laquelle se trouvent les personnels, les familles, les malades du centre hospitalier Philippe Pinel.

Enfin, le document définitif réalisé par l'OR2S nous a été rendu il y a moins de deux mois. Le service municipal de santé publique devait en assurer la diffusion. Il ne manquera pas de vous l'envoyer.

Voyez-vous, Madame BERGER, il faut beaucoup de croyance pour penser que David vaincra facilement Goliath ! »

La question orale que devait présenter Monsieur BEAUVAIN au nom des groupes socialiste, communiste et écologiste de la Ville d'Amiens, relative à la modification du sens de circulation sur le pont et le boulevard du jardin des plantes n'a pas été lue dans la mesure où les informations relayées par la presse et sur les réseaux sociaux qui laissaient entendre que la circulation était rétablie ont été confirmées.

Le texte initial de la question est repris ci-après :

« Madame le Maire,

Depuis plusieurs mois nous accompagnons la demande des habitants du quartier St Maurice pour rétablir définitivement le sens de circulation de l'axe nord – sud du boulevard du jardin des plantes.

La pétition qu'ils ont engagée a reçu plus de 650 signatures à ce jour.

La demande de franchissement du pont par un « tourne à droite » avec céder le passage, pensée comme une échappatoire permettant d'accéder uniquement sur le boulevard du port d'aval retient les faveurs des habitants afin qu'ils puissent continuer à sortir du quartier. Cette modification technique a été échangée de façon très constructive avec les services du pôle mobilité et des élu-e-s de la majorité à plusieurs reprises.

Les élu-e-s et services qui ont participé à ces échanges peuvent témoigner de l'esprit constructif qui a animé l'intervention de la plupart des acteurs concernés.

Tout d'abord en Mairie d'Etouvie en juin dernier avec la participation de la 1ère adjointe et adjointe de secteur, d'un représentant du service mobilité, d'une délégation d'habitants de St Maurice et de moi-même.

Dernièrement lors d'une réunion publique organisée salle Bizet par le comité de quartier en présence de la 1ère adjointe et adjointe de secteur, du vice-président aux déplacements de l'agglomération, de l'adjointe à la démocratie locale, de la conseillère municipale déléguée au secteur, des services de proximité et du pôle mobilité.

Nous savons que différents scénarios ont été retravaillés intégrant la demande que nous avons portée avec les habitants.

*Pouvez-vous ce soir nous exposer la décision définitive que vous avez décidé de retenir ?
Je vous remercie. »*

Madame le Maire a répondu dans les termes suivants :

« La réponse sera très claire, très nette. Lors de la conférence de presse que nous avons tenue vendredi 5 octobre avec Alain GEST, nous avons annoncé que le tourne à droite permettant de passer ensuite le port d'aval, lorsque l'on vient du boulevard du jardin des plantes, serait maintenu. Ce tourne a droite est en fonction depuis déjà plusieurs jours. Evidemment, sur ce sujet, comme sur bien d'autres, nous entendons les observations qui sont faites par les habitants, nous voyons nous-même un certain nombre de choses qui nous semblent ne pas être complètement satisfaisantes ou totalement pertinentes, et donc nous nous adaptons. C'est la règle du jeu qui veut ça. La décision a déjà été prise et est déjà en fonction depuis une quinzaine de jours. »

Madame le Maire a levé la séance à 23h09 et a donné rendez-vous le jeudi 15 novembre aux membres de l'assemblée.



Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Brigitte Fouré".

Brigitte FOURÉ